



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 12 FEVRIER 2019, À 19H00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS* LES MAIRES ET OU REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

SONT PRÉSENTS :

- MADAME JOCELYNE CARON, Préfet et maire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- MONSIEUR RÉMY LANGEVIN, maire de la Ville de Montmagny
- MADAME ÉDITH ROUSSEAU*, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

*** PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TEL QUE LE PERMET L'ARTICLE 164.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC***

SONT ABSENTS :

MESDAMES

- NATHALIE BEAUDOIN, représentante de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- NANCY GAUVIN, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS


- GAÉTAN BÉLANGER, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Daniel Racine, d.g. adjoint de la MRC de Montmagny


EST ABSENTE : Nancy Labrecque, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET AJOURNEMENT

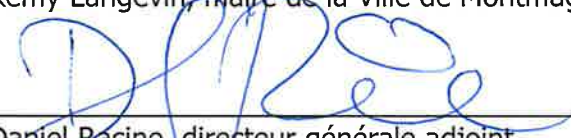
Madame la préfet constate que le quorum n'est pas atteint. Conformément à l'article 155 du Code municipal, les trois membres présents déclarent la session ajournée au mardi 19 février à 19 h 00.



Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny



Rémy Langevin, maire de la Ville de Montmagny



Daniel Racine, directeur générale adjoint